

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 15975 Numéro SIREN : 410 007 249 Nom ou dénomination : A26 BLM

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 96427

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A26 BLM

A26 BLM

Société par Action Simplifiée au capital de 33.100 €

**167 Rue de Vaugirard
75015 PARIS**

Gilles BORIE

Commissaire aux Comptes

**2 Rue de la Renaissance
92160 ANTONY**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A26 BLM

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A26 BLM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A26 BLM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

97

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A26 BLM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

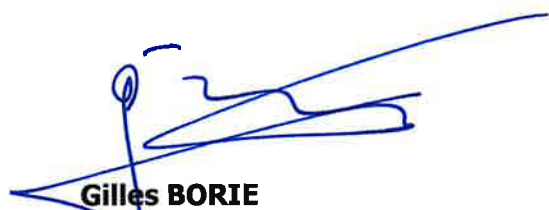
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Antony, le 30 Juin 2022



Gilles BORIE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

A26 BLM

167, rue de Vaugirard

75015 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

A26 BLM

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	333 971	284 188	49 782	0,77	57 960	0,98
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 245 584	1 116 033	129 550	2,01	172 830	2,94
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	40 682		40 682	0,63	40 682	0,69
Créances rattachées à des participations	281 368		281 368	4,37	261 368	4,45
Autres titres immobilisés						
Prêts	109 166		109 166	1,69	111 166	1,89
Autres immobilisations financières	13 645		13 645	0,21	13 645	0,23
TOTAL (I)	2 024 415	1 400 222	624 193	9,68	657 651	11,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	2 840 263		2 840 263	44,07	2 657 485	45,22
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	15 988		15 988	0,25	51 168	0,87
. Personnel						
. Organismes sociaux	25 711		25 711	0,40		
. Etat, impôts sur les bénéfices					67 827	1,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	240 090		240 090	3,72	229 632	3,91
. Autres	144 645		144 645	2,24	116 577	1,98
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 207 073		2 207 073	34,24	1 407 073	23,94
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	347 614		347 614	5,39	688 435	11,72
Charges constatées d'avance					625	0,01
TOTAL (II)	5 821 384		5 821 384	90,32	5 218 822	88,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 845 799	1 400 222	6 445 577	100,00	5 876 473	100,00

97

A26 BLM

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 33 100)	33 100 0,51	33 100 0,56
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	169 100 2,62	169 100 2,88
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000 0,08	5 000 0,09
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	178 104 2,76	178 104 3,03
Report à nouveau	2 509 543 38,93	2 197 852 37,40
Résultat de l'exercice	449 103 6,97	311 690 5,30
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	3 343 950 51,88	2 894 847 49,26
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	377 401 5,86	391 349 6,86
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		2 226 0,04
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 467 561 22,77	1 358 613 23,12
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	110 103 1,71	258 496 4,40
. Organismes sociaux	355 409 5,51	427 834 7,28
. Etat, impôts sur les bénéfices	83 119 1,29	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	576 836 8,95	494 935 8,42
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 321 0,39	13 377 0,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	105 876 1,64	34 796 0,59
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	3 101 627 48,12	2 981 626 50,74
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	6 445 577 100,00	5 876 473 100,00

99

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	7 481 835		7 481 835	100,00	6 680 678	100,00	801 157	11,99		
Chiffres d'Affaires Nets	7 481 835		7 481 835	100,00	6 680 678	100,00	801 157	11,99		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					25 647	0,38	-25 647	-100,00		
Autres produits			21 522	0,29	39 965	0,60	-18 443	-46,14		
Total des produits d'exploitation (I)			7 503 357	100,29	6 746 291	100,98	757 066	11,22		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			3 859 470	51,58	3 329 379	49,84	530 091	16,82		
Impôts, taxes et versements assimilés			48 878	0,65	84 663	1,27	-35 785	-42,26		
Salaires et traitements			1 917 323	25,63	1 909 314	28,58	8 009	0,42		
Charges sociales			919 353	12,29	808 825	12,11	110 528	13,67		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			91 902	1,23	98 935	1,48	-7 033	-7,10		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			99 028	1,32	91 921	1,38	7 107	7,73		
Total des charges d'exploitation (II)			6 935 952	92,70	6 323 037	94,65	612 915	9,69		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			567 405	7,58	423 254	6,34	144 151	34,06		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			80	0,00	608	0,01	-528	-86,83		
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					4 220	0,06	-4 220	-100,00		
Total des produits financiers (V)			80	0,00	4 828	0,07	-4 748	-98,33		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			7 214	0,10	2 364	0,04	4 850	205,16		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			7 214	0,10	2 364	0,04	4 850	205,16		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 135	-0,09	2 464	0,04	-9 599	-389,56		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			560 270	7,49	425 718	6,37	134 552	31,81		

A26 BLM

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	44 834	0,60	302	0,00	44 532	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	44 834	0,60	302	0,00	44 532	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	0,00			45	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	45	0,00			45	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	44 789	0,60	302	0,00	44 487	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	155 956	2,08	114 330	1,71	41 626	36,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 548 271	100,89	6 751 421	101,06	796 850	11,80
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 099 168	94,89	6 439 731	96,39	659 437	10,24
RÉSULTAT NET	449 103	6,00	311 690	4,67	137 413	44,09
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	32 297	0,43	33 980	0,51	-1 683	-4,94
Dont Crédit-bail immobilier						

A26 BLM

167, rue de Vaugirard

75015 PARIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 445 576,72 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 449 103,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 024 415

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	304 406	29 565		333 971
Immobilisations corporelles	1 234 705	10 879		1 245 584
Immobilisations financières	426 861	18 000		444 861
TOTAL	1 965 971	58 444		2 024 415

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 400 222

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	246 446	37 743		284 188
Immobilisations corporelles	1 061 874	54 159		1 116 033
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 308 320	91 902		1 400 222

3.2 - Etat des créances = 3 670 875

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	404 179		404 179
Actif circulant & charges d'avance	3 266 697	3 266 697	
TOTAL	3 670 875	3 266 697	404 179

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 42 377

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	31 974
Autres créances	10 403
Disponibilités	
TOTAL	42 377

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 33 100

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	331	100,00	33 100
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	331	100,00	33 100

4.2 - Etat des dettes = 3 101 627

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	377 401	27 401	350 000	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 467 561	1 467 561		
Dettes fiscales & sociales	1 150 788	1 150 788		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	105 876	105 876		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 101 627	2 751 627	350 000	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 455 292

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	169 372
Dettes fiscales & sociales	214 839
Autres dettes	71 080
TOTAL	455 292

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 42 377

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	31 974
Clients factures à établir(4181000000)	31 974
Autres créances :	10 403
Produits a recevoir(4487000000)	10 403
TOTAL	42 377

8.2 - Charges à payer = 455 292

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	169 372
Fourn. factures non parvenues(4081000000)	169 372
Dettes fiscales et sociales :	214 839
Dettes provisionnés pour congés à payer(4282000000)	109 116
Charges sociales sur congés à payer(4382000000)	43 646
Charges à payer(4386000000)	50 443
Charges à payer(4486000000)	11 634
Autres dettes :	71 080
Clients aae(4198000000)	71 080
TOTAL	455 292

A26 BLM

SAS d'architecture au capital de 33.100 Euros
Siège social : 167, rue de Vaugirard - 75015 PARIS
R.C.S : PARIS 410 007 249

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 14 JUIN 2022

Le 14 juin 2022 à 11 heures 30, la société OBE 26 ARCHITECTURE, Sarl au capital de 3.310 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 888 834 223, dont le siège est 167, rue de Vaugirard – 75015 Paris, associée unique de la société A 26 BLM

Représentée par son gérant Monsieur Lionel BLANCARD DE LERY,

APRES AVOIR RAPPELE QUE

En sa qualité de gérant de la société associé unique, Monsieur Lionel BLANCARD DE LERY a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'associé unique déclare avoir eu communication des comptes annuels, des rapports du commissaire aux comptes, ainsi que de tous les autres documents et informations lui permettant de se prononcer en connaissance de cause.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, en vertu de l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Examen et approbation des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2021, quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation des Résultats.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, au vu :

- Du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et ses annexes),

4

Approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport,

En conséquence, il donne quitus au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En outre, il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des Impôts).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit, après dotations aux amortissements sur immobilisations pour 91.902 euros, par un bénéfice distribuable de **449.103 euros**.

Il décide de mettre en distribution un dividende de 400.000 euros, prélevé sur ce résultat et payable immédiatement, et d'affecter le solde, soit 49.103 euros, au compte Report à Nouveau du passif du bilan, dont le montant s'élèvera à 2.558.646 euros après affectation.

Il rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été mis de dividende en distribution.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention nouvelle relevant des dispositions de l'article 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique, et reporté au registre de ses décisions.

Pour OBE 26 ARCHITECTURE, associé unique,

M. Lionel Blancard de Léry

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned over the text of the signature.

